



COMMUNE DE BELLEFONTAINE 95270 (Val d'Oise)

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2023

Le budget communal a été voté le 28 février 2023. L'assemblée délibérante a décidé de ne pas augmenter les taxes en 2023, pas d'augmentation depuis huit ans. Il est à noter que pour cette année nous devons voter une taxe d'habitation portant sur les résidences secondaires et autres locaux meublés. Pour notre commune le montant estimé à percevoir est de 1200 euros pour cette nouvelle taxe.

Tableau des taxes applicables en 2023

TAXES	Rappel des taux 2022	Taux votés pour 2023
TFB Taxe Foncière bâti	32, 62	32, 62
TFNB Taxe Foncière non bâti	125, 22	125, 22
CFE Cotisation foncière des entreprises	16, 99	16, 99
THS Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale		17,87

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2022

Le compte administratif représente les résultats de l'année additionnés aux excédents cumulés des années précédentes qui permettent d'alimenter la section de fonctionnement et la section d'investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022	
Section de Fonctionnement	
Recettes 2022	531 705,27
Report excédentaire de 2021 Pour mémoire l'excédent cumulé de la clôture de 2021 de 155 213,60 € a été affecté partiellement en 2022 à l'investissement Recettes article 1068 pour 65 213,60 €	90 000,00
Recettes 2022 et excédent 2021	621 705,27
Dépenses 2022	457 460,13
Excédent de fonctionnement cumulé à la clôture de 2022	164 245,14

Section d'investissement	
Recettes 2022	111 723,79
Report excédentaire de 2021	55 186,19
Recettes 2022 et excédent 2021	166 909,98
Dépenses 2022	116 804,75
Excédent d'investissement cumulé à la clôture de 2022	50 105,23
Excédent cumulé de fonctionnement + investissement à la clôture de 2022	214 350,37

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE CLOTURE

DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL DE L'EXERCICE 2022

Il convient de tenir compte dans le budget 2023 dans l'affectation des résultats de la dissolution du syndicat pour la gestion du collège de Luzarches, d'ajouter les sommes de 878,12€ au compte 001 en investissement et de 1529,04€ au compte 002 en fonctionnement,

L'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement du compte administratif communal de l'exercice 2022 soit 164 245,14 € ajouté de la somme de 1 529,04 € soit 165 774,18 € est réparti de la façon suivante :

91 529,04 € à la section de fonctionnement - Recettes du budget primitif 2023,

74 245,14 € à la section d'investissement – Recettes du budget primitif 2023

L'affectation de l'excédent de clôture de la section d'investissement du compte administratif communal de l'exercice 2022, soit 50 105,23 € ajouté de la somme de 878,12 € soit 50 983,35 € est réparti de la façon suivante :

50 983,35 € sur la section d'investissement - Recettes du budget primitif 2023

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

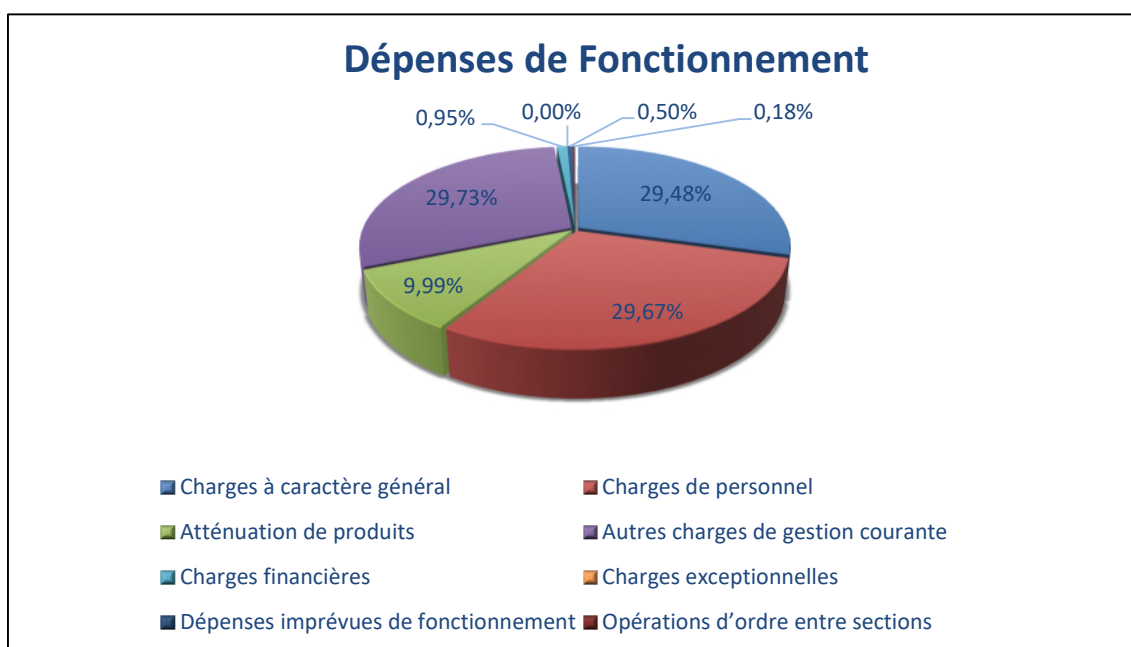
Le budget de fonctionnement est divisé en chapitres qui se décompose pour les dépenses en charges à caractère général, (les énergies et les carburants, les fournitures d'entretien et de petit équipement, les vêtements de travail, les fournitures administratives, les contrats d'entretien, les achats pour l'entretien des voiries et des bâtiments, les relations publiques et les fêtes), en charges de personnel (les salaires, les cotisations sociales et de prévoyance), en atténuations de produits, en autres charges de gestion courante (indemnités des élus, les dépenses obligatoires comme l'école, les cotisations aux différents syndicats, les subventions aux associations), en charges financières et en charges exceptionnelles.

Pour les recettes en excédents antérieurs reportés, en produits des services (concessions du cimetière, redevance d'occupation du domaine public), en impôts et taxes, en dotations et participations (les dotations et subventions versées par l'état, la région, le département et autres organismes), en autres produits de gestion courante (loyers des immeubles et des terrains), et en produits exceptionnels.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES

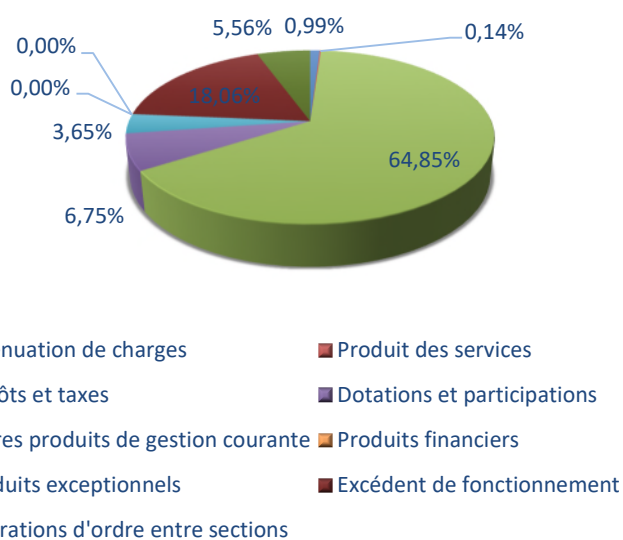
Charges à caractère général	149 079,04	29,48%
Charges de personnel	150 000,00	29,67%
Atténuation de produits	50 500,00	9,99%
Autres charges de gestion courante	150 350,00	29,73%
Charges financières	4 800,00	0,95%
Charges exceptionnelles	0,00	0,00%
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00	0,50%
Opérations d'ordre entre sections	908,01	0,18%
TOTAL	505 637,05	100,00%



RECETTES

Atténuation de charges	5 000,00	0,99%
Produit des services	600,00	0,14%
Impôts et taxes	328 500,00	64,85%
Dotations et participations	34 000,00	6,75%
Autres produits de gestion courante	18 008,01	3,65%
Produits financiers	0,00	0,00%
Produits exceptionnels	0,00	0,00%
Excédent de fonctionnement	91529,04	18,06%
Opérations d'ordre entre sections	28 000,00	5,56%
TOTAL	505 637,05	100,00%

Recettes de Fonctionnement



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

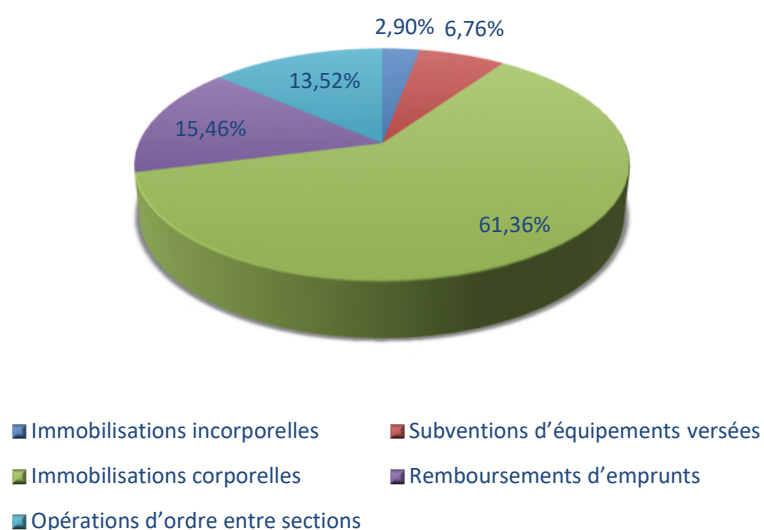
Ce budget d'investissement recouvre les grosses dépenses que nous engageons tout au long de la mandature, notamment en matière de gros travaux, comme les locaux techniques, le mur de la maison de retraite, l'aménagement des rues, des trottoirs, les chemins ruraux, par exemple.

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES

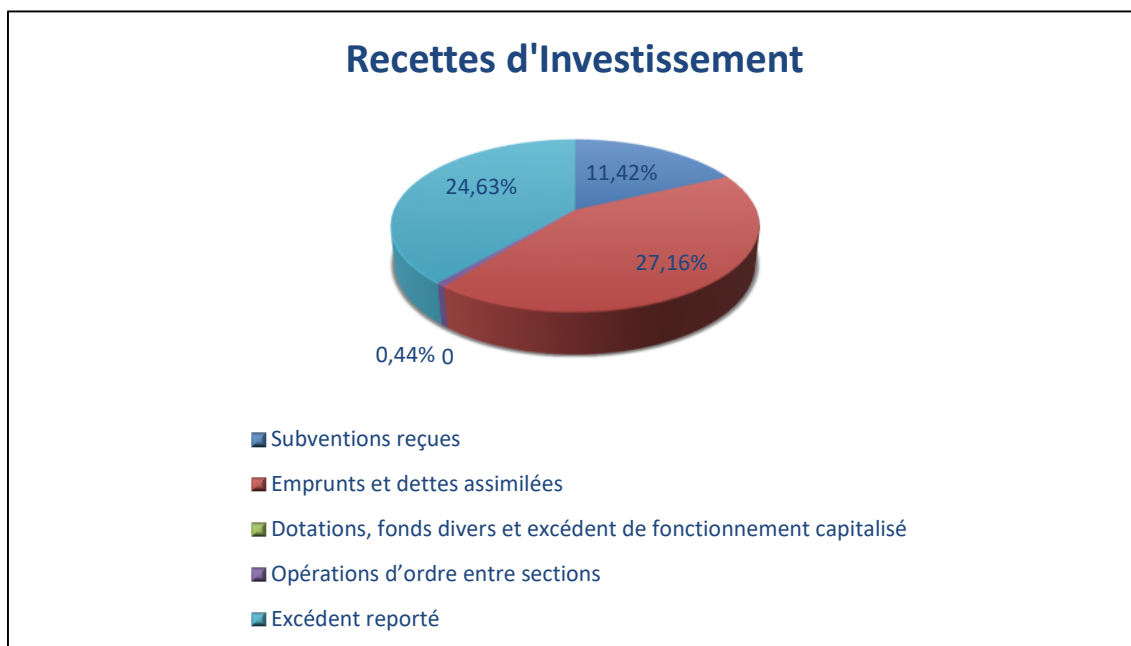
Immobilisations incorporelles	6 000,00	2,90%
Subventions d'équipements versées	14 000,00	6,76%
Immobilisations corporelles	127 026,96	61,36%
Remboursements d'emprunts	32 000,00	15,46%
Opérations d'ordre entre sections	28 000 ,00	13,52%
TOTAL	207 026,96	100,00%

Dépenses d'Investissement



RECETTES

Subventions reçues	23 640,46	11,42%
Emprunts et dettes assimilées	56 250,00	27,16%
Dotations, fonds divers et excédent de fonctionnement capitalisé	75 245,14	36,35%
Opérations d'ordre entre sections	908,01	0,44%
Excédent reporté	50 983,35	24,63%
TOTAL	207 026,96	100,00%



LES EMPRUNTS DE LA COMMUNE

Au fil des années, afin de réaliser les gros travaux d'investissement, la commune a eu recours à l'emprunt., à savoir capital restant dû au 31 décembre 2022 : **304 797,29 €**

Logements sociaux RD 922 :

Capital restant dû : 84 169,81 € annuités de remboursement : Capital : 7 710,48 € Intérêts : 1 102,56 €

Travaux de rénovation de l'église :

Capital restant dû : 137 919,94 € annuités de remboursement : Capital : 16 275,62 € Intérêts : 1 973,70 €

Aménagement de la place Lavoisier :

Capital restant dû : 82 707,74 € annuités de remboursement : Capital : 7 664,29 € Intérêts : 1 247,13 €

Soit un total pour l'année 2023 :

Annuités de remboursement : Capital : 31 650,39 € Intérêts : 4 323,39 €